

15ème législature

Question N° : 28041	De Mme Elsa Faucillon (Gauche démocrate et républicaine - Hauts-de-Seine)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale, jeunesse et sports
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >Carte scolaire et crise sanitaire	Analyse > Carte scolaire et crise sanitaire.
Question publiée au JO le : 07/04/2020 Réponse publiée au JO le : 24/11/2020 page : 8420 Date de changement d'attribution : 07/07/2020		

Texte de la question

Mme Elsa Faucillon interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le report de la carte scolaire. Les différentes inspections académiques doivent en effet se réunir fin mars 2020 pour élaborer la nouvelle carte scolaire. Or les conditions actuelles ne permettent pas un débat serein. En effet, l'ensemble de la communauté éducative, des syndicats et des parents d'élèves s'opposent à la tenue de ces échéances en pleine crise sanitaire. Ils considèrent à juste titre que le sujet premier pour l'heure est la santé des professeurs et des élèves. De plus, du fait de cette même crise, l'environnement institutionnel des collectivités demeure extrêmement bouleversé car bon nombre de conseils municipaux ne sont pas encore installés et, dans de nombreuses communes, le second tour n'a pas eu lieu. Il conviendrait donc de geler la fermeture des classes et la suppression des postes. M. le ministre a annoncé que « les opérations d'ouverture et de fermeture de classe seront revues » et que, dans le milieu rural, « aucune fermeture de classe ne pourra se faire sans l'accord du maire ». Elle lui demande donc de donner davantage de précisions quant aux mesures prises à ce sujet pour les écoles en milieu urbain.

Texte de la réponse

L'école primaire constitue la première priorité du Gouvernement en matière éducative. Dans la continuité de la politique volontariste qui a été amorcée en 2017, la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) par tous les élèves, notamment les plus fragiles, demeure la priorité absolue. Cette rentrée doit permettre d'établir un cadre serein, propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective. Il s'agit de résorber les écarts qui ont pu naître de cette crise sanitaire, ce qui implique d'identifier les besoins propres à chaque élève afin d'y répondre de manière personnalisée. Ces besoins peuvent consister en une réponse pédagogique, un soutien social, un accompagnement psychologique. Dans le premier degré public, 1 688 postes supplémentaires sont créés à la rentrée scolaire 2020 (dont 1 248 postes créés dans le cadre de la crise sanitaire) qui s'ajoutent aux 10 517 créations de postes depuis 2017. Ainsi à la rentrée 2020, le taux d'encadrement des élèves sera supérieur, ou a minima identique à celui de la rentrée précédente dans toutes les communes. Dans les communes rurales de moins de 5 000 habitants, aucune classe n'aura été fermée sans l'accord du maire. Le ministre a concentré tous les moyens disponibles pour assurer l'accompagnement personnalisé des élèves : plus de 1,5 million d'heures supplémentaires, l'ensemble des moyens de remplacement non utilisés ainsi que les assistants d'éducation (AED) en préprofessionnalisation et tous les partenaires de l'école dans le cadre de « Devoirs faits » sont mobilisés et concentrés entre septembre et décembre sur cet accompagnement. Tous les niveaux sont concernés, avec une priorité pour les classes charnières (CP, 6e, 2de). En outre, à partir de l'expérience acquise durant la période de



confinement, les équipes éducatives ont été encouragées à mobiliser les outils numériques, notamment dans le cadre de l'aide personnalisée, de « Devoirs faits » ou des stages de réussite qui peuvent être proposés à distance aux familles. À l'école primaire, les heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) sont destinées en priorité aux élèves qui maîtrisent le moins les compétences de l'année précédente. Ces dispositifs d'appui sont complétés, du cours préparatoire (CP) au lycée, par le renforcement des stages de réussite aux vacances d'été, d'automne et de printemps. À l'école primaire, il s'agit de reprendre les bases des savoirs fondamentaux et, en premier lieu, la fluence et la compréhension en lecture, le calcul et la résolution de problèmes en mathématiques.